

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 FEVRIER 2013**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Pascal PELINSKI à Jean-François PASQUET,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Elsa PLUMIER à Emmanuel TSCHITSCHMANN.

Secrétaire de séance : Colette MESNIER

Date convocation : 13 février 2013

N° 2013-018

Objet : Liste des décisions

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Le Conseil Municipal,
Oui les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu la Loi N° 96-142 du 21 février 1996,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,
Prend acte des décisions municipales suivantes :

Culture et Vie Locale

- Contrat avec Astrid Playmal Duo pour le concert du 19 juillet 2013, pour un montant de 502,58 €,
- Contrat avec Duo Guinguette pour le concert du 26 juillet 2013, pour un montant de 502,50 €,
- Contrat avec SMartFr pour l'animation du 30 juin 2013, pour un montant de 750 €,
- Convention avec Croc blanc pour l'animation du 1^{er} juin 2013, pour un montant de 450 €,
- Contrat avec GROUPAMA pour l'assurance dommages exposition du 05 février eu 05 mars 2013, pour un montant de 87,04 €.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

Administration Générale

- Contrat avec La Poste de Malzéville pour la boîte postale, pour une durée de 1 an à partir du 01/01/2013 pour un montant de 70,56 €,
- Contrat de service avec POLYTECH, pour la carte SIM du terminal bancaire, pour une durée de 3 ans, pour un montant de 172,22 €/ an.

Affaires sociales, scolaires et associatives

- Convention avec la CAF pour les Aides aux Temps Libres sur fonds propres, pour une durée de 3 ans.

Date : 19 février 2013

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 20 février 2013

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX

